

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

29 JANVIER 2016

ENTENTE ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA
VALLÉE D'AOSTE, LE PARLEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET LE
PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU
JURA

—

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ MIXTE TRIANGULAIRE EN XVIÈME
SESSION, AOSTE, JANVIER 2016

—

MESDAMES, MESSIEURS,

Les délégations du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Parlement de la République et Canton du Jura, réunies au sein du Comité triangulaire, ont tenu à Aoste, les 28 et 29 janvier 2016(1), leur seizième session sous la Présidence de M. Marco VIERIN, Président du Conseil Régional de la Vallée d'Aoste, de Mme Isabelle EMMERY, Vice-Présidente du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de Mme Anne ROY-FRIDEZ, Présidente du Parlement de la République et Canton du Jura.

Les trois délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle des trois entités. Elles ont, en outre, échangé et débattu des questions relatives, d'une part, à la formation des enseignants et à l'éducation à la citoyenneté et, d'autre part, aux nouvelles technologies mises à disposition des formateurs.

Aux fins d'éclairer ces thèmes, le Comité a auditionné Mme Teresa Grange, Professeure Ordinaire de Pédagogie Expérimentale de l'Université de la Vallée d'Aoste, Déléguée du Recteur pour les Relations Internationales, et Mme Gabriella Verretto, Inspectrice à l'Assessorat de l'éducation et de la culture de la Région Vallée d'Aoste. Le Comité a ensuite visité le siège de l'Université de la Vallée d'Aoste et rencontré son Directeur général, Dr. Franco VIETTI.

Au terme des travaux, le Comité triangulaire a adopté la résolution suivante :

Résolution sur la Formation des enseignants, sur l'Education à la citoyenneté et sur les nouvelles technologies mises à disposition des formateurs

Considérant qu'une formation initiale de qualité contribue à :

- un meilleur épanouissement des futurs enseignants notamment en début de carrière ;
- renforce leurs aptitudes d'apprentissage et ;
- permet d'augmenter la faculté des futurs enseignants d'adapter leur enseignement lorsque des difficultés sont identifiées ;

(1) *Ont participé aux travaux du Comité triangulaire :*

Pour le Conseil régional de la Vallée d'Aoste :

M. Marco VIERIN (Président du Conseil Régional), M. Albert CHATRIAN (Conseiller régional), M. David FOLLIEN (Conseiller régional), M. Vincenzo GROSJEAN (Conseiller régional), M. André LANIECE (Conseiller régional), M. Alberto BERTIN (Conseiller régional), M. Stefano BORRELLO (Conseiller régional), M. Claudio RESTANO (Conseiller régional), Mme Christine PERRIN (Secrétaire général du Conseil Régional), Mme Silvia MENZIO (Dirigeante), Mme Teresa Grange, Professeure Ordinaire de Pédagogie Expérimentale de l'Université de la Vallée d'Aoste, Déléguée du Recteur pour les Relations Internationales, Mme Gabriella Verretto, Inspectrice à l'Assessorat de l'éducation et de la culture de la Région Vallée d'Aoste, M. Franco VIETTI, Directeur général de l'Université de la Vallée d'Aoste.

Pour le Parlement de la République et Canton du Jura :

Mme Anne ROY-FRIDEZ (Présidente du Parlement), M. Alain LACHAT (Président), M. Christophe BERDAT (Député), M. Raoul JAEGGI (Député), M. Claude GERBER (Député) M. Jean-Baptiste MAITRE (Secrétaire du Parlement).

Pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Mme Isabelle EMMERY (Vice-Présidente du Parlement), M. Patrick PREVOT (Député), Mme Graziana TROTTA (Députée), M. Olivier MAROY (Député), Mme Patricia POTIGNY (Députée), Mme Véronique SALVI (Députée), M. Fatmir LEÇI (Conseiller-adjoint à la Direction générale des relations extérieures).

Considérant que la formation continue, dans une perspective de « formation tout au long de la vie », est l'un des vecteurs privilégiés du développement des compétences professionnelles du personnel enseignant ;

Rappelant qu'elles représentent un instrument de modernisation du système éducatif et que la qualité des enseignants est le premier levier d'amélioration de l'efficacité de ces systèmes ;

Constatant que le métier d'enseignant évolue et que les enseignants doivent disposer des moyens de se perfectionner pour faire face aux défis de l'évolution de la société (intégration des élèves migrants et des élèves à besoins spécifiques, lutte contre le décrochage scolaire) ainsi qu'à l'émergence de nouveaux savoirs (compétences économiques, usage critique des médias, pensée computationnelle) et de nouveaux supports, notamment du numérique ;

Considérant que les actions de formation initiale et continue s'inscrivent dans le champ des orientations prioritaires suivantes :

- favoriser la réussite éducative des élèves et œuvrer pour une école inclusive à travers de nouveaux dispositifs pour la réduction du décrochage scolaire ;
- perfectionner les compétences linguistiques des personnels de direction et d'enseignement pour favoriser l'internationalisation des établissements scolaires ;
- améliorer les compétences numériques des personnels d'enseignement pour qu'ils puissent tirer profit des avancées technologiques ;
- favoriser l'éducation à la citoyenneté et la participation active à la vie sociale ;
- inscrire l'éducation au développement durable dans le cadre des curricula scolaires.

Constatant que les restrictions budgétaires, à tous les niveaux, imposent une réduction des dépenses publiques qui concernent également le domaine de la formation des personnels de l'enseignement ;

Rappelant que la dimension locale est capitale pour l'école à un moment où la décentralisation apparaît comme un moyen de renforcer la prise en compte des problématiques locales, dans l'affirmation de valeurs de solidarité, de justice et d'égalité ;

Le Comité triangulaire de coopération inter-parlementaire

Encourage le renforcement de la formation initiale des enseignants afin de mieux les préparer surtout dans leurs premières années de métier ;

Encourage l'accès à la formation continue du personnel de direction et des enseignants et préconise des mesures qui rendent cette formation obligatoire ;

Soutient les collaborations entre tous les acteurs concernés (Universités, Hautes Ecoles, centres de formation, administrations publiques, établissements scolaires...) et de tous les niveaux d'action et de décision pour favoriser les échanges de pratiques et mettre en synergie les initiatives innovantes dans les domaines de la recherche et de l'éducation ;

Invite à permettre plus de souplesse dans l'organisation et la valorisation des formations suivies pendant et en-dehors du temps scolaire ;

Appuie les actions qui permettent de fédérer les ressources existantes en termes d'expertises et de compétences spécifiques des personnes ainsi que de productions de la recherche scientifique et de supports et d'outils ;

Encourage les dispositifs permettant d'assurer une meilleure articulation entre la formation initiale et la formation en cours de carrière ;

Appuie les activités de formation ouverte et à distance qui permettent de maximiser les ressources, de réduire les coûts et d'éviter le gaspillage, grâce à des procédures écologiques pour la communication et l'organisation (MOOC, webinaires, ...) ;

Encourage toutes les initiatives permettant de faire évoluer les pratiques d'enseignement en les inscrivant au cœur d'une réflexion approfondie sur de grands thèmes d'actualité, porteurs d'enjeux culturels, éducatifs et pédagogiques, tels que l'éducation à la citoyenneté et l'éducation au développement durable ;

Souhaite que le parcours de formation et d'éducation à la citoyenneté devienne un parcours d'éducation à la responsabilité, rappelant tant les droits que les devoirs ;

Appuie dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, les démarches favorisant la connaissance du particularisme culturel et linguistique des régions concernées.